



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU LAC SAINT-FRANÇOIS



Milieux humides de la réserve nationale de faune du Lac Saint-François

Pourquoi la réserve du Lac Saint-François est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) du Lac Saint-François a été créée en 1978 afin de préserver un ensemble unique de marais et de marécages abritant une faune et une flore d'une diversité exceptionnelle. Cette aire protégée établie au cœur d'une région agricole du sud-ouest du Québec couvre une superficie de plus de 1313 hectares sur la rive sud du lac Saint-François, un élargissement naturel du fleuve Saint-Laurent. Environ 80 % de son territoire est couvert de milieux humides. La réserve présente les caractéristiques suivantes :

- elle abrite environ 300 espèces animales et 600 espèces végétales, dont plusieurs espèces rares ou en péril telles que le **Râle jaune**, la **tortue géographique** et le **noyer cendré**;
- elle accueille une population nicheuse de **Grues du Canada** depuis 2007;
- elle recèle l'une des plus importantes populations canadiennes de **Troglodytes à bec court**;

- elle offre des sites de reproduction, de repos ou d'alimentation à plus de 230 espèces d'oiseaux, notamment des milliers de canards et de bernaches qui y font escale lors de leurs migrations printanières et automnales;
- elle est désignée comme une zone humide d'importance internationale (site Ramsar).

Environnement Canada gère cette aire protégée de façon à préserver sa précieuse mosaïque d'espèces sauvages et d'écosystèmes diversifiés.

Qu'est-ce que le réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que

leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve du Lac Saint-François?

Afin d'assurer la protection du milieu tout en permettant l'observation des espèces sauvages, l'accès à la réserve est limité à certaines périodes de l'année et à des endroits désignés. Les visiteurs peuvent faire de la randonnée pédestre et observer la flore et la faune, notamment les oiseaux, à partir d'une tour d'observation et de sentiers aménagés dans les divers écosystèmes de la réserve. Ils peuvent aussi découvrir les milieux humides en canot, en rabaska ou en kayak de mer, mais uniquement dans le cadre de visites guidées offertes par un organisme local autorisé par Environnement Canada.



Troglodyte à bec court



Visite guidée en rabaska

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada – Région du Québec
Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Que puis-je faire dans la réserve du Lac Saint-François?

